

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Genevieve Cloutier

<https://www.cadre21.org/membres/b5fd6aa354165a144d2c019a>

Date d'obtention : 2021-03-19 17:12:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Simple et facile à utiliser

Ne jamais regarder les images et vidéos

Assurer l'intégrité de tous les personnes concernés

Confisquer rapidement les appareils électroniques qui peuvent contenir des images et/ou vidéos pornographiques

Collaboration rapide et efficace avec les policiers et le DPCP

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Uniformisé nos interventions en matière de sexto

Intervention plus rapide et efficace

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Si c'est un acte malveillant ou impulsif ?

Assurer l'intégrité et la confidentialité de l'intervention